



FICHE REPONSE

Recherche documentaire

Trouvez l'information dans le guide Onisep

L'année prochaine je peux ... C'est possible ? ... Comment ?	OUI	NON	Page du guide
« après mon bac pro, continuer mes études » <i>OUI. De plus en plus de bacheliers professionnels souhaitent faire des études supérieures...vous pouvez prétendre à un BTS.</i>	X		P10
« faire une demande de bourse au moment de mon inscription au lycée » <i>NON, vous devez avoir déposé votre dossier au secrétariat de l'établissement scolaire avant la fin de votre classe de 3^e.</i>		X	P 21
« apprendre un métier » <i>OUI c'est possible en choisissant la voie professionnelle un CAP, CAP agricole ou Bac pro. Ces formations peuvent se faire directement après une classe de 3^e soit en lycée professionnel (à temps plein avec des stages en entreprise) soit en alternant des périodes chez un patron et un centre de formation pour apprentis (CFA) ou en Lycée Professionnel (LP) : c'est le contrat d'apprentissage.</i>	X		P6
« m'inscrire en BEP » <i>NON c'est un diplôme intermédiaire pouvant être passé lors de mon inscription en bac professionnel. (voir info + en bas à droite p8).</i>		X	P8
« connaître tous les bac pro se préparant dans mon académie » <i>OUI, voir la liste du guide.</i>	X		P31
« m'inscrire en seconde générale S (Scientifique) » <i>NON :</i> <ul style="list-style-type: none"> • La seconde est une classe indéterminée : elle est générale et technologique, • Le choix du bac se fait fin de seconde générale et technologique. 		X	P12
« en seconde générale, j'étudie obligatoirement des enseignements d'économie » <i>OUI, la seconde est générale et technologique. Chaque élève a obligatoirement un EDE (Enseignement d'Exploration) d'économie à choisir (soit Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion soit sciences économiques et sociales). Sauf si un EDE de sport ou arts appliqués est choisi.</i>		X	P13 P15
« faire 10 heures de sport par semaine » <i>NON, un EDE éducation physique et sportive de 5h par semaine est possible auquel s'ajoute l'EPS du tronc commun mais cela n'atteint pas les 10 heures par semaine. Sauf en sections sportives (P106-107).</i>		X	P15
« choisir un bac avec un contenu artistique » <i>OUI, les bacs proposant de l'art sont : STD2A avec de l'art appliqué et du design ou le bac TMD avec de la musique ou de la danse.</i>	X		P18
« classer plusieurs choix d'orientation post 3e » <i>OUI, au cours du 3^e trimestre, l'établissement remet à chacun de ses élèves de 3^e une « fiche préparatoire à l'affectation ». L'élève y formule de 1 à 5 vœux, classés par ordre de préférence. Un vœu correspond à la demande d'une formation dans un établissement précis. L'établissement dans lequel est scolarisé l'élève saisit ces vœux dans l'application informatique AFFELNET ».</i>	X		P27